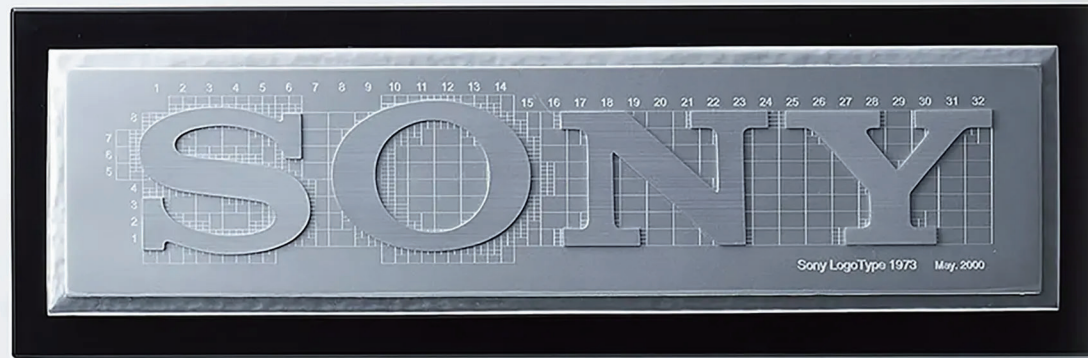




CODE DE CONDUITE DU GROUPE SONY

Au sein du groupe Sony, guidé par notre Objectif, nous nous efforçons comme le souligne notre vision à long terme d' un divertissement créatif (*Creative Entertainment Vision*), de susciter l' émotion à travers la créativité et la technologie. Nous accordons également une grande importance à nos quatre Valeurs, qui constituent le fondement de nos activités quotidiennes.

Le Code de Conduite du Groupe Sony établit les normes de nos actions, basées sur notre Objectif et nos Valeurs. En relevant les défis quotidiens par votre comportement responsable, vous jouez un rôle essentiel dans le maintien de la confiance envers la marque SONY et dans l'accomplissement de nos engagements envers tous ceux dont les intérêts peuvent être affectés par notre action.

Je souhaite que chacun d'entre vous réfléchisse à la manière dont il doit se comporter, en s'appuyant sur le code de conduite comme guide. Ensemble, efforçons-nous tous d' agir avec sincérité et éthique, conjugons créativité et technologie pour susciter une émotion infinie et bâtir un avenir meilleur.

Président et directeur général
Président-directeur général représentant
Sony Group Corporation

Hiroki Totoki





"Cette conduite contribuerait-elle à un meilleur avenir pour Sony, ainsi qu'à un meilleur avenir pour notre société et notre planète Terre ? Telle est la question à laquelle le code de conduite du groupe Sony tente de répondre.

Notre code nous aide à mener nos activités de manière honnête, en gardant à l'esprit la question ci-dessus. En respectant le code dans notre travail quotidien, nous pouvons gagner la confiance de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de nos investisseurs, de nos collègues et des multiples autres parties prenantes nous entourant. La confiance en Sony nous permet d'aller de l'avant, et cette confiance contribue à la croissance durable de Sony.

Le Code explique ce que nous devons faire pour gagner la confiance de tous ces personnes et comprend également des informations complémentaires à votre intention. Nous vous invitons à les lire dès que vous en avez l'occasion et à les utiliser dans vos activités quotidiennes. Vos dirigeants et les services spécialisés de Sony sont toujours disponibles pour vous apporter leur soutien.

Ensemble, faisons de notre Code une norme vivante qui inspire notre comportement quotidien. »

Vice-Président senior

Responsable des questions juridiques, de la conformité, de la confidentialité,
de la propriété intellectuelle et des relations extérieures
Sony Group Corporation

Kaori Takezawa

Une culture éthique ancrée dans notre histoire

~Les mots de notre fondateur~

Grâce à l'acquisition de CBS Records et de Columbia Pictures, Sony est désormais considérée comme la première entreprise japonaise et la société la plus à la pointe de la technologie. L'attention accrue dont nous faisons l'objet signifie que nous pouvons faire l'objet de critiques publiques à tout moment. Je pense que chez Sony, nous devrions être conscients de cette attention et nous demander si nos activités, y compris la publicité, la promotion, les produits et les services, doivent changer ou non.

C'est grâce à ses efforts et à un dévouement continu au cours des 40 dernières années que notre entreprise Sony a gagné la confiance des consommateurs dans le monde entier. Pensez-y à nouveau. Notre activité doit contribuer à la pérennité de notre entreprise. Qu'il s'agisse des produits que nous créons, de la manière dont nous les vendons ou du service après-vente que nous assurons, nous ne pouvons pas gagner la confiance des différentes personnes dans le monde sans prêter une attention particulière à chacune de nos actions. Nous nous sommes efforcés d'atteindre cet objectif et cela a constitué le mode de conduite de notre entreprise.. C'est ainsi qu'aujourd'hui, la confiance envers Sony existe dans le monde entier et que de nombreuses personnes sont fidèles à la marque Sony. Une bonne réputation ne s'acquiert pas facilement, mais elle peut être rapidement ternie. Tout comme chaque personne a son propre caractère et ses propres qualités, je veux que notre entreprise continue à être aimée et respectée partout dans le monde.

Extrait d'un article sur la présentation d'Akio Morita lors d'une réunion annuelle interne globale avec les directeurs de l'entreprise / magazine interne « Times » (10 juillet 1990)



Sony's Purpose & Values

Purpose

Fill the world with emotion,
through the power of creativity and technology.

Values

Dreams & Curiosity

Pioneer the future with dreams and curiosity.

Diversity

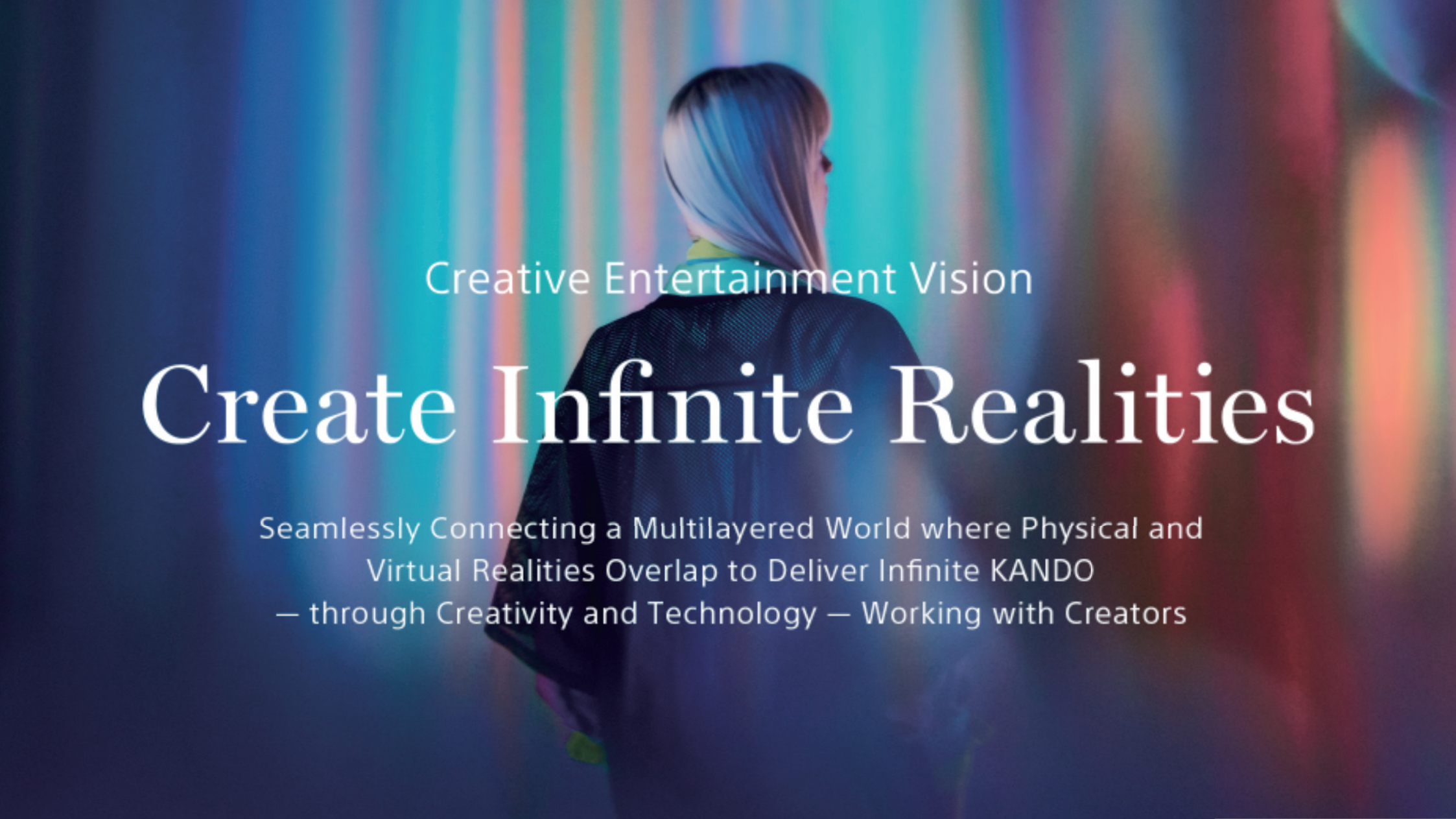
Pursue the creation of the very best by harnessing diversity and varying viewpoints.

Integrity & Sincerity

Earn the trust for the Sony brand through ethical and responsible conduct.

Sustainability

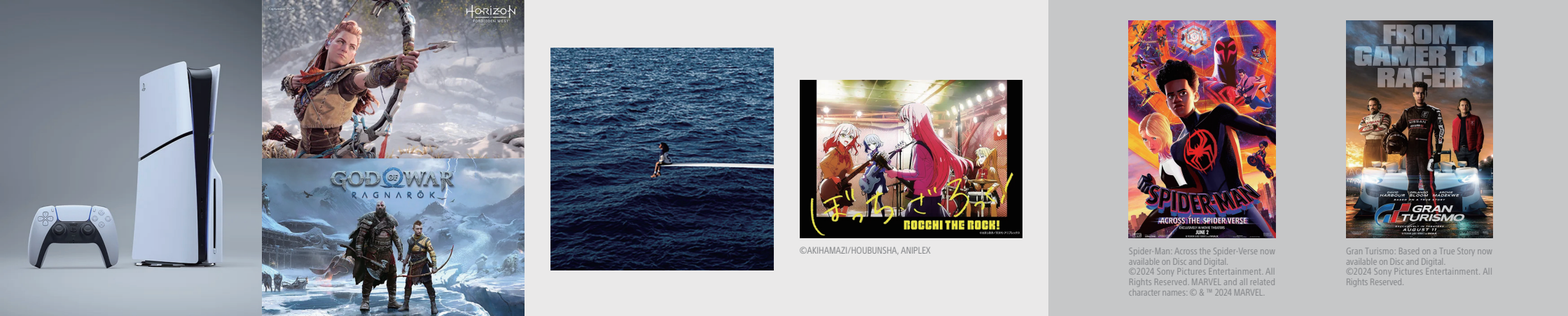
Fulfill our stakeholder responsibilities through disciplined business practices.



Creative Entertainment Vision

Create Infinite Realities

Seamlessly Connecting a Multilayered World where Physical and
Virtual Realities Overlap to Deliver Infinite KANDO
— through Creativity and Technology — Working with Creators



Aux fins du présent Code de conduite du groupe Sony (« Code »), « Sony » ou le « groupe Sony » désigne :

(i) Sony Group Corporation ;

(ii) toute entreprise pour laquelle plus de 50 % des actions en circulation ou des participations avec droit de vote sont détenus directement ou indirectement par Sony Group Corporation ; et/ou

(iii) toute entreprise incluse de temps à autre par décision conjointe du PDG et du Vice-président exécutif senior responsable de la Conformité de Sony Group Corporation.



Table des matières

1	Assurer la confiance	09	4	S'efforcer de créer et d'offrir du Kando	22	7	Préserver l'intégrité de Sony	32
1-1	Assurer la confiance envers la marque Sony	10	4-1	Être diversifié et compétitif	23	7-1	Lutte contre la corruption	33
1-2	Prendre des décisions commerciales avisées	12	4-2	Offrir des expériences Kando	24	7-2	Éviter les conflits d'intérêts	34
1-3	S'exprimer	13	4-3	Un marché honnête	25	7-3	Protéger les actifs de Sony	34
2	Contribuer au monde	15	4-4	Une concurrence loyale	25	7-4	Tenir des registres et des rapports précis	35
2-1	Contribuer à une société durable	16	5	Une collaboration responsable	26	7-5	Faire des déclarations publiques appropriées	36
2-2	Vivre en harmonie avec la planète Terre	17	5-1	Collaborer avec des partenaires commerciaux	27	7-6	Absence de délit d'initié	36
3	Responsabiliser et respecter les personnes	18	5-2	Un approvisionnement responsable	27	7-7	Respecter les lois sur le contrôle du commerce	37
3-1	Respecter les droits de l'Homme	19	6	Adopter la créativité et la technologie	28	7-8	Respecter les lois en matière de fiscalité	37
3-2	Promouvoir la diversité et le respect	20	6-1	Utiliser la technologie de manière responsable	29	7-9	Communiquer de manière responsable	38
3-3	Adopter des bonnes pratiques en matière de travail et d'emploi	21	6-2	Créer et protéger la propriété intellectuelle	30			
3-4	Maintenir un environnement de travail sain et sûr	21	6-3	Protéger les informations confidentielles	30			
			6-4	Respecter la vie privée	31			
			6-5	Préserver la sécurité des informations	31			

1

Assurer la confiance

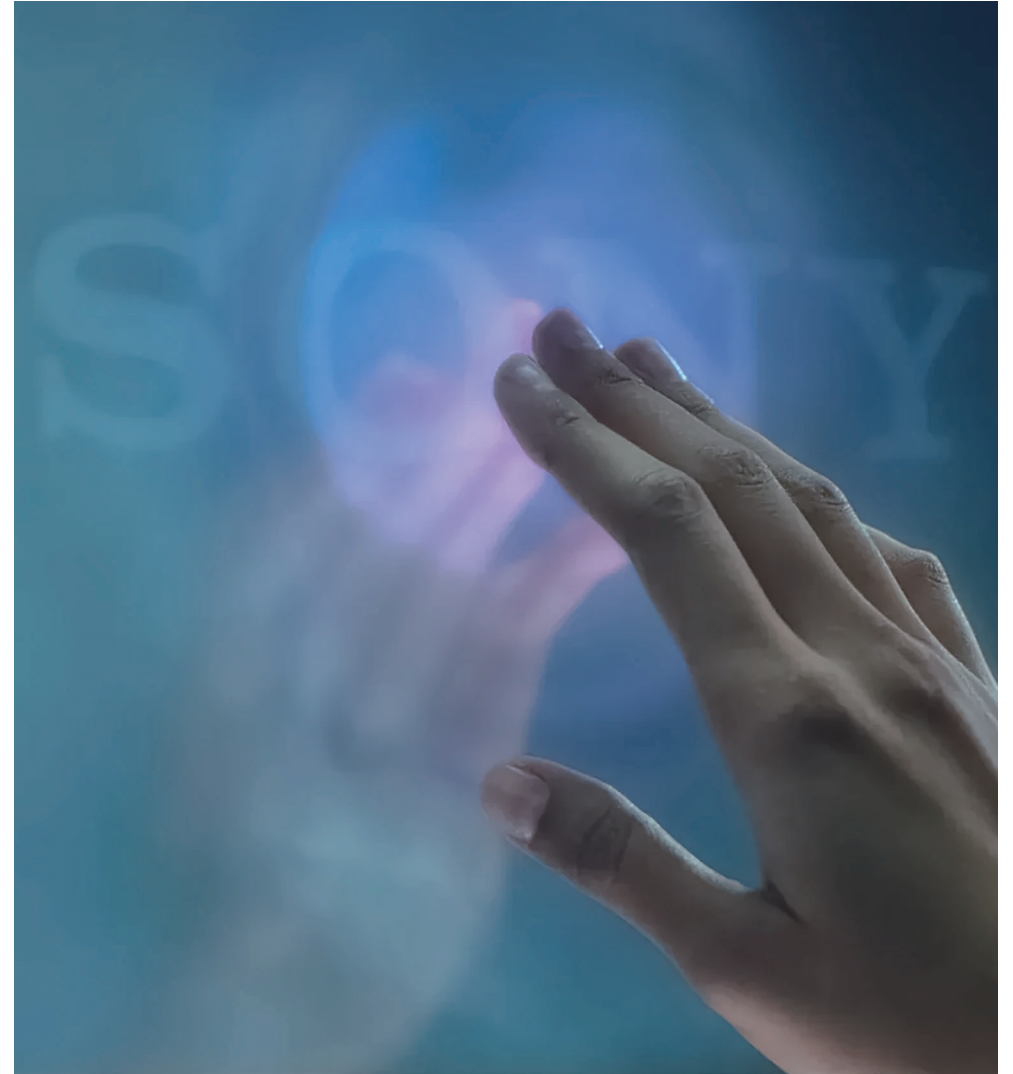
- 1-1 Assurer la confiance envers la marque Sony — 10
- 1-2 Prendre des décisions commerciales avisées — 12
- 1-3 S'exprimer — 13

1-1

Assurer la confiance envers la marque Sony

Nous assurons la confiance envers la marque Sony grâce à un comportement éthique et responsable.

La marque Sony est l'un de nos actifs les plus précieux. En menant nos activités de manière honnête, éthique et responsable, nous protégeons notre marque. Chacun d'entre nous doit comprendre et respecter les lois et les politiques qui s'appliquent à son travail.



The Motion Logo of the Sony logotype

1-1

Vos Responsabilités

En tant qu'administrateurs, dirigeants et employés de Sony (« Personnel de Sony »), nous assumons nos responsabilités dans le cadre de notre Code lorsque nous :

- connaissons et respectons notre Code, les politiques et les lois qui s'appliquent à notre travail et lorsque nous contribuons à la culture de l'éthique et de la conformité
- posons des questions lorsque nous ne sommes pas sûrs des décisions à prendre ou des actions à entreprendre et lorsque nous contactons le département et les professionnels compétents au sein de Sony pour obtenir de l'aide
- prenons la parole si nous observons ou soupçonnons une mauvaise conduite

Les responsables de Sony ont des responsabilités supplémentaires telles que :

- être un modèle et animer la culture de l'éthique et de la conformité au sein de leurs équipes
- encourager les employés à parler sans craindre des représailles
- écouter les employés, prendre leurs préoccupations au sérieux et gérer les problèmes soulevés de manière appropriée

L'ensemble du Personnel de Sony doit respecter notre Code. Toute violation du Code peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. En outre, nous attendons de nos fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux et autres tiers qu'ils respectent les mêmes normes que celles que nous nous imposons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | [🔗 Supplemental material for managers \(Internal only\)](#)

1-2

Prendre des décisions commerciales avisées

Dans notre travail quotidien, nous prenons des décisions qui peuvent avoir un impact sur nos parties prenantes et nos activités. Chacun d'entre nous doit prendre ces décisions en connaissance de cause et dans le meilleur intérêt de Sony.

Avant de prendre des décisions commerciales, nous nous assurons que tous les critères suivants sont remplis :



La décision ne sera pas en violation de la loi applicable, du présent Code ou de toute autre politique.



Nous avons le pouvoir de prendre cette décision.



La décision sert les meilleurs intérêts de Sony et n'implique pas d'intérêts personnels ou d'opérations intéressées.



Nous avons déployé des efforts raisonnables de bonne foi pour nous familiariser avec les faits pertinents et disponibles.

Sony s'engage à structurer ses organisations commerciales de manière à garantir des contrôles et des équilibres appropriés afin de veiller à une prise de décision juste.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | ➤ [Delegation of Authority resources \(Internal only\)](#)

1-3

S'exprimer

Il est important de s'exprimer pour établir un environnement de travail éthique. Si nous pensons qu'une personne a commis une violation, nous avons le devoir de la signaler rapidement. Nous participons aux enquêtes lorsqu'on nous le demande.

Comment faire un signalement

Sony met à la disposition de ses employés de nombreux moyens pour poser des questions ou faire un signalement concernant d'éventuelles violations des politiques de Sony ou de la loi. Vous pouvez à tout moment faire un signalement à :

- votre responsable
- votre département des ressources humaines
- votre département Juridique ou votre département Éthique et Conformité

Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec l'une de ces ressources, vous pouvez également contacter la ligne téléphonique Éthique et Conformité de Sony, qui est gérée par un tiers indépendant. Les signalements soumis via la ligne téléphonique peuvent être anonymes et l'identité du déclarant anonyme ne sera ni enregistrée ni retracée.

Quelle que soit la ressource que vous choisissiez, Sony traite toutes les informations que vous partagez de manière confidentielle. Sony partage uniquement ces informations dans la mesure où cela est nécessaire pour mener une enquête appropriée, pour apporter des mesures correctives ou si la loi l'exige.



Ligne téléphonique Éthique et Conformité de Sony :

la ligne téléphonique Éthique et Conformité de Sony est disponible 24h/24 et 7j/7 dans plusieurs langues.

Vous pouvez faire un signalement, anonyme ou non, grâce à la ligne téléphonique. Toutefois, fournir vos coordonnées permet à Sony de mener une enquête plus approfondie.



Vous trouverez les modalités de signalement par téléphone ou sur le site Web en cliquant sur le lien ci-dessous.

➤ [Sony Ethics & Compliance Hotline Website \(Internal only\)](#)

Vous pouvez également consulter le lien ci-dessous pour savoir comment Sony gère la ligne téléphonique et comment Sony enquête sur les cas signalés.

➤ [Sustainability Report / Ethics and Compliance](#)

1-3

Absence de représailles

Si vous procédez à un signalement ou si vous participez à une enquête, vous serez traité de manière équitable et respectueuse. Sony ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre d'une personne ayant fait un signalement de bonne foi ou ayant participé à une enquête. Des représailles avérées constituent une violation du Code. Les personnes qui se livrent à des représailles feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Exemples de représailles		
 Abus	 refus de promotion	 réaffectation
 exclusion	 licenciement	 brimades
 rétrogradation	 baisse de salaire	 mauvaise évaluation

2

Contribuer au monde

2-1 Contribuer à une société durable ————— 16

2-2 Vivre en harmonie avec la planète Terre ——— 17

2-1

Contribuer à une société durable

Grâce à l'innovation et à de bonnes pratiques commerciales, Sony s'efforce d'améliorer sa valeur d'entreprise et de contribuer au développement d'une société durable.

Pour que les gens soient liés les uns aux autres par les émotions, il est nécessaire de créer une société dans laquelle chacun peut vivre en toute sérénité dans un environnement mondial sain.

Nous agissons en tenant compte de l'impact de nos activités commerciales sur les parties prenantes, notamment les actionnaires, les clients, les employés, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, les communautés locales et les autres organisations, ainsi que sur l'environnement mondial, et nous nous efforçons d'instaurer un climat de confiance avec les parties prenantes grâce au dialogue.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- 🔗 [Sony Group Portal | Vision of Founder and Basic Policy for Sustainability Initiatives](#)
- 🔗 [Corporate Report](#)
- 🔗 [Sustainability Report](#)



2-2

Vivre en harmonie avec la planète Terre

Sony reconnaît l'importance de la préservation de l'environnement naturel et de la Terre pour les générations futures.

Le monde qui nous entoure, où toute vie existe, inspire Sony pour proposer des expériences Kando. Afin que l'humanité jouisse d'une vie saine et riche, nous nous efforçons de préserver et d'améliorer l'environnement naturel grâce à nos technologies et à nos activités. Nous nous engageons à avoir une empreinte environnementale nulle tout au long du cycle de vie de nos produits et de nos activités.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | [Sony Group Portal | Environment](#)



Photo taken by Sony nano satellite "EYE"

3

Responsabiliser et respecter les personnes

3-1 Respecter les droits de l'Homme ————— 19

3-2 Promouvoir la diversité et le respect ————— 20

3-3 Adopter des bonnes pratiques en matière de travail et d'emploi – 21

3-4 Maintenir un environnement de travail sain et sûr — 21

3-1

Respecter les droits de l'Homme

Sony estime que tous les êtres humains doivent être traités avec dignité et respect.

Sony respecte les droits de l'homme internationalement reconnus de l'ensemble des personnes tout au long de sa chaîne de valeur. Nous nous efforçons d'éviter toute conséquence négative sur les droits de l'homme du fait de nos activités, produits, services et/ou relations d'affaires, et nous nous appliquons à agir avec diligence pour contribuer à remédier à toute conséquence éventuelle.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | [Sony Group Human Rights Policy](#)



3-2

Promouvoir la diversité et le respect

Sony s'engage à instaurer une culture du travail fondée sur la diversité, le respect et l'équité.

Les personnes sont la force motrice de la créativité et du succès de Sony. Les gens s'épanouissent dans un environnement où ils se sentent valorisés, respectés et intégrés. C'est la raison pour laquelle Sony défend la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous visons à créer un environnement exempt de toute forme de harcèlement ou de discrimination. Les décisions de Sony en matière d'emploi sont fondées sur des raisons professionnelles légitimes, notamment les performances et le mérite.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | ➤ [Sony Group Portal | Diversity, Equity & Inclusion](#)



3-3

Adopter des bonnes pratiques en matière de travail et d'emploi

Sony adopte des bonnes pratiques en matière de travail et d'emploi et veille à ce que les employés soient traités conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Sony respecte le droit des travailleurs à former des syndicats, à adhérer au syndicat de leur choix ou à s'abstenir de toute activité de ce type.

Sony ne recourra à aucune forme de travail involontaire où des personnes sont forcées de travailler contre leur volonté. Cela inclut notamment le travail forcé pour rembourser une dette, le travail des prisonniers ou la traite des êtres humains. Sony n'aura pas recours au travail des enfants. Cependant, Sony autorisera les enfants à travailler, dans la mesure où la législation locale le permet, par exemple en tant qu'acteurs, artistes ou interprètes.



« Enfant » :

une personne de moins de 15 ans (ou de moins de 14 ans lorsqu'une loi locale prévoit un âge inférieur) ou l'âge minimum légal local pour le travail, s'il est plus élevé.

3-4

Maintenir un environnement de travail sain et sûr

Sony maintient un environnement de travail sain, sûr et productif.

Sony accorde la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être de ses employés et de ses partenaires commerciaux. C'est pourquoi nous respectons les lois et politiques applicables en matière de santé et de sécurité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | ➤ [Sustainability Report / Occupational Health & Safety](#)

4

S'efforcer de créer et d'offrir du Kando

4-1 Être diversifié et compétitif ————— 23

4-2 Offrir des expériences Kando ————— 24

4-3 Un marché honnête ————— 25

4-4 Une concurrence loyale ————— 25

4-1

Être diversifié et compétitif

Sony considère la diversité comme l'un des fondements de son avantage concurrentiel.

La diversité s'inscrit dans l'ADN de Sony. Nos activités, notre personnel et nos parties prenantes sont diversifiés. Cela nous donne de la force et nous offre un avantage concurrentiel. Évoluant dans ce monde diversifié, nous sommes conscients qu'un comportement considéré comme socialement et professionnellement acceptable dans une culture ou une région peut ne pas l'être dans une autre. Nous gardons cela à l'esprit dans l'exercice de nos fonctions.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | ➔ [Sony Group Portal | Special You, Diverse Sony](#)



4-2

Offrir des expériences Kando

Sony propose des produits, des services et des divertissements qui améliorent la vie.

Sony estime que la qualité, la sûreté, la sécurité et l'accessibilité de ses produits, services et divertissements sont essentielles pour créer, fournir et partager le Kando. Par conséquent, Sony respecte voire dépasse les normes légales en matière de qualité, de sûreté, de sécurité et d'accessibilité. Nous nous engageons à fournir à nos clients des informations précises mais aussi faciles à lire et à comprendre.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- [Sony Group Portal | Accessibility](#)
- [Sustainability Report / Quality and Customer Service](#)
- [Accessibility resources \(Internal only\)](#)
- [Quality Management resources \(Internal only\)](#)



« Produits, services et divertissements » :

tout ce que Sony propose à ses clients, y compris les produits logiciels, le matériel, les services et les divertissements.

« Accessibilité » :

la capacité d'utiliser des produits, des services et des divertissements indépendamment des caractéristiques de chaque individu, telles que l'âge et le handicap, les capacités ou les circonstances.

4-3

Un marché honnête

Sony commercialise et fait la publicité de ses produits, services et divertissements de manière honnête.

Nos clients comptent sur notre honnêteté lorsque nous communiquons sur nos produits, nos services et nos divertissements. De cette façon, ils peuvent prendre des décisions éclairées. Nous ne nous livrons pas à des activités de publicité et de marketing fausses ou trompeuses.



Si vous avez des inquiétudes concernant la publicité et le marketing, veuillez contacter votre département juridique.

4-4

Une concurrence loyale

Sony se livre à une concurrence vigoureuse mais loyale et se conforme à toutes les lois antitrust et sur la concurrence en vigueur.

Les lois antitrust et sur la concurrence favorisent la concurrence sur le marché, ce qui permet aux entreprises qui fournissent des produits, des services et des divertissements de qualité supérieure à de meilleures conditions de réussir. Les lois sur la concurrence interdisent les accords ou les pratiques qui entravent ou détruisent la concurrence loyale. Nous devons obtenir l'avis de notre département juridique avant d'échanger des informations avec des concurrents. Nous devons connaître et respecter les lois sur la concurrence en vigueur dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | [Sony Group Global Policy on Antitrust/Competition Law Compliance \(Internal only\)](#)

5

Une collaboration responsable

5-1 Collaborer avec des partenaires commerciaux – 27

5-2 Un approvisionnement responsable ——— 27

5-1

Collaborer avec des partenaires commerciaux

Sony fait appel à des tiers qui partagent notre engagement en matière d'éthique et de conformité.

Sony travaille avec des tiers pour l'aider à réaliser ses objectifs commerciaux. Nous devons savoir qui ils sont. Le fait de les connaître nous aide à nous conformer aux lois en vigueur et à réduire le risque de mauvaise conduite, comme la corruption, la fraude ou le blanchiment d'argent.

Pour plus d'informations, | ➤ [Sony Group Third Party Engagement Policy \(Internal only\)](#)
veuillez consulter:

5-2

Un approvisionnement responsable

Sony s'approvisionne de manière équitable et responsable auprès de fournisseurs et de prestataires de confiance.

Les fournisseurs et les prestataires sont essentiels à la pérennité de notre réussite. Nous bâtissons une confiance mutuelle et collaborons avec nos fournisseurs et nos prestataires. Nous attendons d'eux qu'ils connaissent et respectent les valeurs éthiques de Sony, les politiques applicables et les exigences légales. Sony s'engage à réaliser des achats équitables sur la base de conditions objectives, telles qu'un prix, une qualité, une technologie et une livraison compétitifs.

Pour plus d'informations,
veuillez consulter:

- [Sony Supply Chain Code of Conduct](#)
- [Sony Group Policy for Responsible Supply Chain of Minerals](#)
- [Sony Music Entertainment Supplier Code of Conduct](#)
(S'applique aux fournisseurs de Sony Music Entertainment)
- [Sony Pictures Entertainment Supplier Code of Conduct](#)
(S'applique aux fournisseurs de Sony Pictures Entertainment)
- [Sony Interactive Business Principles](#)
(S'applique aux partenaires commerciaux de Sony Interactive Entertainment)

6

Adopter la créativité et la technologie

6-1 Utiliser la technologie de manière responsable — 29

6-2 Créer et protéger la propriété intellectuelle — 30

6-3 Protéger les informations confidentielles — 30

6-4 Respecter la vie privée — 31

6-5 Préserver la sécurité des informations — 31

6-1

Utiliser la technologie de manière responsable

Sony s'engage à utiliser la technologie de manière responsable.

L'innovation et les technologies de pointe ont le potentiel d'apporter une grande valeur et des avantages aux populations du monde entier. Sony utilise des technologies innovantes pour développer la créativité et offrir du Kando par le biais de ses produits, services et divertissements. Nous comprenons également que certaines technologies peuvent présenter des risques potentiels. Nous nous engageons à développer et à utiliser les technologies de manière éthique et à respecter les lois et les politiques en vigueur.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- [Sony Group's Initiatives for Responsible AI](#)
- [Sustainability Report / Technology](#)
- [AI Ethics resources \(Internal only\)](#)



Initiatives du groupe Sony pour une IA responsable

Sony, dans le but d'utiliser la technologie de l'IA pour enrichir le style de vie des gens et contribuer au développement de la société, continuera à faire preuve de responsabilité et de transparence tout en s'engageant activement dans le dialogue avec toutes les parties concernées. Nous continuerons à promouvoir une IA responsable afin de maintenir la confiance des parties concernées dans nos produits et services.

6-2

Créer et protéger la propriété intellectuelle

Sony défend vigoureusement ses droits de propriété intellectuelle et respecte les droits des tiers.

La propriété intellectuelle de Sony est le fruit de notre quête incessante de créativité et de technologie. Nous nous efforçons de créer et de protéger la propriété intellectuelle de Sony. Nous ne devons pas procéder sciemment à une utilisation abusive de la propriété intellectuelle d'un tiers ni violer les droits qui y sont associés. Dans la mesure permise par la loi, toutes les inventions et créations générées par les employés de Sony appartiennent à Sony. Nous protégerons les droits de Sony sur ces inventions et créations conformément à la loi et à la politique de l'entreprise.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | [🔗 Intellectual property resources \(Internal only\)](#)



Exemples de propriété intellectuelle de Sony :

brevets, dessins, marques de commerce, secrets industriels et droits d'auteur, y compris les compositions, les enregistrements sonores, les œuvres visuelles et les programmes informatiques.

6-3

Protéger les informations confidentielles

Sony protège les informations confidentielles et exclusives.

Nos informations confidentielles et exclusives, ainsi que celles qui nous sont confiées par nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux ou nos clients, sont essentielles à notre réussite. Nous devons utiliser ou divulguer ces informations dans le cadre autorisé par l'entreprise.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | [🔗 Confidential information resources \(Internal only\)](#)



« Informations confidentielles et exclusives » :

toute information importante ou précieuse qui n'a pas été divulguée au grand public, telle que: les inventions, les créations, le savoir-faire et les secrets industriels, ainsi que les informations financières, les stratégies d'entreprise, les programmes de marketing et les informations sur les relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux.

6-4

Respecter la vie privée

Sony respecte la vie privée des individus et protège les informations à caractère personnel.

Notre personnel et nos parties prenantes nous font confiance pour protéger toutes les informations à caractère personnel que nous recueillons dans le cadre de nos activités. Pour mériter cette confiance, Sony a mis en place des politiques de protection et de traitement éthique des informations à caractère personnel. Nous devons respecter ces politiques lorsque nous collectons, conservons, utilisons, divulguons ou supprimons des informations à caractère personnel.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- [Privacy resources \(Internal only\)](#)
- [Sony Global Privacy Management Policy \(Internal only\)](#)

6-5

Préserver la sécurité des informations

Sony protège ses actifs informationnels et ses systèmes d'information.

Sony reconnaît l'importance de la sécurité de l'information à la fois pour atteindre le succès financier et pour maintenir la confiance de ses parties prenantes. Nous devons tous protéger nos informations et nos systèmes en suivant les politiques et procédures de Sony en matière de sécurité de l'information.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | ➤ [Information Security resources \(Internal only\)](#)

7

Préserver l'intégrité de Sony

7-1 Lutte contre la corruption ————— 33

7-2 Éviter les conflits d'intérêts ————— 34

7-3 Protéger les actifs de Sony ————— 34

7-4 Tenir des registres et des rapports précis — 35

7-5 Faire des déclarations publiques appropriées — 36

7-6 Absence de délit d'initié ————— 36

7-7 Respecter les lois sur le contrôle du commerce — 37

7-8 Respecter les lois en matière de fiscalité — 37

7-9 Communiquer de manière responsable — 38

7-1

Lutte contre la corruption

Sony interdit la corruption sous toutes ses formes, tant dans le secteur public que dans le secteur commercial.

La corruption a un effet négatif sur les communautés et les économies où nous exerçons nos activités. Nous n'offrons jamais de cadeaux, d'invitations ou d'autres offres pour obtenir un avantage commercial inapproprié. Nous respectons l'ensemble des lois en matière de lutte contre la corruption.

Nous faisons preuve de prudence lorsque nous traitons avec des fonctionnaires. Nous n'offrons, ne promettons et ne donnons rien de valeur à des fonctionnaires, directement ou indirectement, aux fins d'obtenir des arrangements ou des actions favorables.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- [Sony Group Anti-Bribery Policy \(Internal only\)](#)
- [Sony Group Third Party Engagement Policy \(Internal only\)](#)



Points à noter :

- Il est strictement interdit de corrompre les fonctionnaires.
- Tous les paiements effectués au profit ou pour le compte de fonctionnaires doivent être enregistrés de manière précise.
- Nous devons obtenir des autorisations préalables pour tout paiement à des représentants du gouvernement, conformément à nos politiques internes.
- Les fonctionnaires sont des personnes qui travaillent pour un gouvernement local, étatique/provincial ou national, ou une organisation publique internationale, une entité détenue, contrôlée et/ou financée par le gouvernement, comme les écoles, les hôpitaux et les sociétés de radiodiffusion publiques, ainsi que tout membre d'une famille royale.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre département juridique ou votre département éthique et conformité.

7-2

Éviter les conflits d'intérêts

Nous agissons dans l'intérêt de Sony et ne laissons jamais nos intérêts personnels interférer avec notre travail chez Sony.

En faisant preuve de discernement pour prendre les meilleures décisions pour notre entreprise, nous pouvons poursuivre nos objectifs de manière loyale. Nous n'acceptons pas de cadeaux et n'avons pas d'intérêts financiers susceptibles de nuire à notre loyauté envers Sony. Nous évitons même tout ce qui pourrait avoir l'apparence d'un conflit d'intérêts. Nous signalons rapidement tout conflit potentiel à notre responsable pour examen et approbation.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

- [Conflicts of interest resources \(Internal only\)](#)
- [Gifts and entertainment resources \(Internal only\)](#)



Si vous avez des questions concernant un conflit d'intérêts potentiel, veuillez contacter votre département juridique ou votre département éthique et conformité.

7-3

Protéger les actifs de Sony

Sony protège ses actifs contre tout type de perte ou d'abus.

Les actifs de Sony ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes et uniquement par les employés autorisés de Sony ou leurs représentants. Nous ne devons pas chercher à obtenir des avantages personnels en utilisant les actifs de Sony. Sony se réserve le droit de contrôler et d'inspecter les actifs de Sony, y compris le courrier électronique, les données et les fichiers conservés sur les ordinateurs ou autres appareils de Sony, conformément aux lois applicables.



« Actifs de Sony » :

les actifs matériels et immatériels, y compris la marque, les marques de commerce, le savoir-faire, les informations confidentielles ou exclusives et les systèmes d'information.

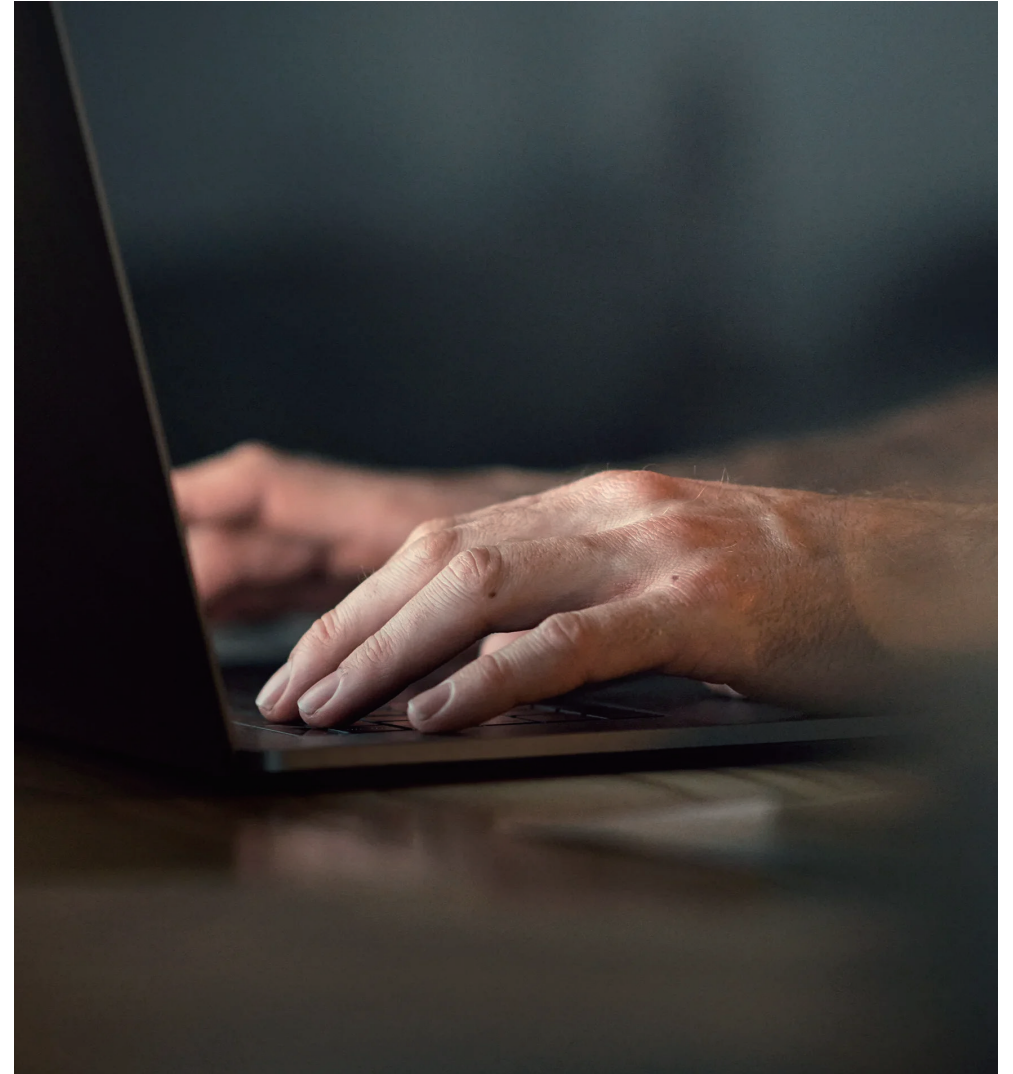
7-4

Tenir des dossiers et des rapports précis

Nous veillons à ce que tous les dossiers et rapports soient exacts, complets, honnêtes et opportuns.

Des dossiers et des rapports précis et opportuns nous aident à prendre des décisions commerciales avisées. Toute information que nous consignons et rapportons doit constituer une représentation fidèle des faits. Cela inclut toutes les informations internes et externes, qu'elles soient liées ou non à des documents financiers. Nous ne devons jamais consigner des informations inexactes dans un dossier ou créer des dossiers trompeurs ou factices.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: | [🔍 Sony Group Record Retention Policy \(Internal only\)](#)



7-5

Faire des déclarations publiques appropriées

Sony veille à ce que nos déclarations publiques soient exactes, opportunes, précises et compréhensibles.

Les actions de Sony sont cotées en bourse au Japon et aux États-Unis. Nos actionnaires et nos investisseurs s'appuient sur nos déclarations publiques précises et opportunes pour prendre leurs décisions d'investissement. Sony s'efforce d'engager un dialogue constructif avec les actionnaires et les investisseurs afin de maintenir une relation de confiance. Nos actionnaires et nos investisseurs attendent de nous que nous nous conformions aux exigences applicables en matière de déclarations publiques. Les employés qui préparent les déclarations publiques doivent suivre les contrôles et procédures de déclaration de Sony.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- [Disclosure Controls and Procedures \(Internal only\)](#)
- [Disclosure resources \(Internal only\)](#)

7-6

Absence de délit d'initié

Nous n'utilisons pas et ne partageons pas d'informations importantes non publiques pour acheter ou vendre des actions ou d'autres titres.

En travaillant pour Sony, nous pouvons avoir accès à des informations qui ne sont pas connues du public. Dans de nombreux pays, il est illégal et passible de sanctions civiles et pénales de négocier des actions ou d'autres titres tout en possédant des informations importantes non publiques sur une entreprise, ou de partager ces informations avec d'autres personnes qui pourraient les amener à négocier ces actions ou titres. Nous devons connaître et respecter les politiques de Sony en matière de délits d'initiés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

- [Global Policy on Insider Trading Prevention \(Internal only\)](#)
- [Regulations for Prevention of Insider Trading - apply to group companies in Japan \(Internal only\)](#)



« Informations importantes non publiques » :

toute information non publique qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante pour décider de la négociation d'actions ou de titres.

7-7

Respecter les lois sur le contrôle du commerce

Sony mène ses activités commerciales conformément aux lois sur le contrôle du commerce et aux politiques internes.

Les activités commerciales de Sony peuvent être soumises à des lois sur le contrôle du commerce, qui visent à maintenir la paix et la sécurité. Ces lois interdisent ou restreignent les ventes ou les autres transactions concernant certains produits, services, logiciels et technologies, à certains pays, régions, personnes ou entités. Nous nous conformons à ces lois ainsi qu'aux politiques internes pertinentes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : [Sony Group trade control resources \(Internal only\)](#)



Q. Que devons-nous faire lorsque nous fournissons des produits ou des informations techniques à un partenaire commercial étranger ?

R. Nous devons vérifier l'applicabilité des réglementations en matière de contrôle des exportations à ce partenaire commercial ainsi qu'aux produits et aux informations techniques devant être exportés.

En outre, s'il est nécessaire d'obtenir une licence d'exportation, nous devons l'obtenir auprès des autorités compétentes avant d'exporter les produits.

7-8

Respecter les lois en matière de fiscalité

Sony respecte les lois et réglementations fiscales en vigueur dans tous les pays où elle exerce ses activités, ainsi que les règles et orientations communes en matière de fiscalité internationale.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable exerçant ses activités dans le monde entier, Sony est consciente de son obligation de payer des impôts, le cas échéant. Si une bonne gestion financière nécessite la gestion de notre charge fiscale, nous ne pourrions le faire que par des moyens légaux. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables.

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

[Sustainability Report / Policy and Governance Framework on Tax Strategy](#)

7-9

Communiquer de manière responsable

Nous communiquons avec les médias et d'autres personnes en fournissant des informations claires et précises après approbation préalable.

Ce que nous disons à propos de Sony peut avoir un impact sur notre réputation. Afin de fournir des informations claires et précises au public, seuls les départements habilités, tels que le département de communication d'entreprise et le département des relations avec les investisseurs, peuvent communiquer avec les médias, les analystes financiers et autres tierces personnes. Avant toute communication avec la presse, les journalistes ou analystes financiers, il est impératif d'obtenir par tous moyens appropriés un accord préalable, notamment en consultant le département de communication d'entreprise et le département des relations avec les investisseurs.

Lorsque nous utilisons les réseaux sociaux à titre privé, nous devons respecter les politiques de Sony, afin de ne pas donner l'impression que nous parlons au nom de Sony.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : | [Policies for use of social media \(Internal only\)](#)





Logotype standard de SONY

Nos fondateurs ont créé le nom de marque « SONY » en contractant le mot latin « sonus », qui signifie « son », et le mot anglais « sonny », qui signifie « fiston » ou « jeune garçon brillant ». Facile à prononcer et à lire dans toutes les langues, « Sony » a aussi une résonance enjouée qui incarne tout à fait l'esprit de liberté et d'ouverture dont le fondateur Masaru Ibuka fait la part belle dans le « Founding Prospectus » de l'entreprise.

Sur cette photo, on voit l'ex-Président de Sony Corporation Norio Ohga qui se voit remettre le logo standard de SONY. Sa conviction profonde était que les quatre caractères de « S O N Y » sont notre principal atout. Nous avons choisi cette image en guise d'introduction à notre Code, car elle symbolise toute la valeur que nous accordons à l'image de marque de Sony et toute l'importance que nous attachons à préserver la réputation de l'entreprise et la marque Sony en respectant les principes de notre Code.

CODE DE CONDUITE DU GROUPE SONY

©2003-2025 SONY GROUP CORPORATION

Document Number: 2025.12.1

Publisher: Ethics & Trust Department, Sony Group Corporation

SONY